

CR - Réunion de suivi du GT sur la simplification du parcours artisan et particulier

1^{er} juin 2023 – 11h à 12h30

Introduction par la DGEC :

- Rappel des dates importantes,
- Rappel du cadre du GT,
- La réunion du jour porte sur le suivi des mesures jugées prioritaires par la DGEC ainsi que les nouvelles mesures de simplification proposées suite à l'Atelier Artisans organisée par l'ATEE en décembre 2022.

- **Proposition O1 « Diffuser plus rapidement et de manière plus claire des informations et évolutions sur les dispositifs »** avec la proposition de la diffusion d'une lettre d'information à destination des artisans

La FFB et la CAPEB sont favorables et demandent à ce que cela soit relu par les OP afin de s'assurer que cette lettre est facilement compréhensible, avant diffusion auprès de la filière.

La DGEC indique que c'est bien l'idée.

- **Proposition O1 « Harmoniser les critères administratifs entre les CEE et Ma Prime Rénov' »**

Afin d'harmoniser les critères CEE et MPR, il est nécessaire d'avoir des exemples d'irritants précis. Un GT spécifiquement sur ce sujet est à organiser avec la CAPEB et FFB qui sont partants. La FFB ajoute qu'il faut également y intégrer les critères techniques ; cette analyse est en cours par la DGEC (arrêté à paraître cet été).

L'ATEE précise qu'elle pourra alimenter sur ces différences MPR/CEE.

EDF revient sur sa position d'avoir 6 mois de préavis lors de changement réglementaire des dispositifs, plutôt que 3 mois comme arbitré (afin de consulter tous les acteurs et d'adapter les logiciels informatiques).

- **Proposition O2 « Disposer de la liste open source de tous les matériaux/matériels éligibles »**

La CAPEB demande s'il s'agira des matériaux éligibles aux 2 dispositifs MPR et CEE. L'harmonisation des critères permettra d'avoir une liste unique.

- **Proposition O3 « Disposer d'un portail unique aux deux dispositifs d'aides CEE et Ma Prime Rénov' »**

La DGEC précise qu'il s'agirait d'une plateforme où les artisans pourraient y déposer leurs informations une seule fois, puis les obligés récupérerait les informations dont ils auraient besoin.

Plusieurs points de vigilance :

- AIDEE indique que beaucoup d'obligés et de délégataires possèdent leur propre plateforme, et que cela risque de faire doublon. Il ne faudrait pas que cela complexifie le parcours des obligés/délégataires. Par ailleurs, cela nécessite d'harmoniser les documents réglementaires et les points de contrôle qui sont spécifiques à chaque obligé/délégataires
- ENGIE se pose la question quant au canal de collecte suivant le RAI. Par ailleurs, avoir une plateforme unique paraît assez complexe. Cela nécessiterait une simplification de la politique de contrôle.

- La FFB mentionne la forte demande des artisans sur ce sujet (ressorti de feuille de route décarbonations, de CNR). Mais cela nécessite de réformer en priorité et en profondeur les critères techniques CEE/MPR, avec notamment, à court terme, l'harmonisation des critères. Cela pose également la question de la hiérarchisation des mesures (temporalité différente suivant les actions).

Par ailleurs, COEDIS donne l'exemple de « Track Déchets », une plateforme étatique réglementaire mise en place par la DGPR, qui fonctionne bien et est interfacée avec d'autres plateformes.

- **Proposition T3 « Préciser les référentiels de contrôle RGE / CEE / MPR »** et éviter de multiplier les contrôles sur un même chantier, le pôle national CEE veillera à éviter de contrôler les chantiers déjà contrôlés par l'ANAH (concerne seulement quelques types d'opérations)

AIDEE questionne quant au fait d'harmoniser CEE/MPR mais dans l'autre sens : un contrôle CEE validé éviterait un 2^{ème} contrôle MPR (contrôle des dossiers MPR par les obligés).

La FFB est en phase, ce qui compte c'est qu'il y ait qu'une seule validation, et de ne pas faire un travail chronophage deux fois (dans les 2 sens CEE -> MPR et MPR -> CEE). Cela concerne également les contrôles après travaux.

- **Proposition O4 « Avoir les mêmes points de contrôle (harmonisation) et grilles d'analyses entre les différents contrôles (RGE/CEE/MPR...) »**

La DGEC précise que l'harmonisation ne concerne pas les contrôles RGE, car il s'agit de contrôles approfondis sur la qualité des travaux. Les contrôles dans le cadre des dispositifs d'aides vérifient avant tout les critères liés aux aides ainsi que quelques points majeurs de qualité (non conformités majeures issues des grilles RGE). Les contrôles CEE et RGE n'ont pas les mêmes objectifs.

- **Proposition O4 « Simplification de l'arrêté contrôle avec la suppression de certains contrôles sur site »**

FFB indique que la suppression des contrôles sur site est une bonne chose.

- **Proposition O6 « Développement d'une plateforme expérimentale visant à dématérialiser la gestion administrative de dossiers de demande de CEE à faible valeur (Thermostat, Ventilation SF, ...) en associant artisans et distributeurs »**

Cette expérimentation pourrait être généralisable sur les autres fiches, de plus gros montants. Mais se posera la question de la charge financière posée sur les distributeurs.

ENGIE demande s'il y a un obligé derrière la plateforme. L'ATEE explique que la plateforme met à dispo les documents, mais n'interfère pas dans les relations avec les obligés.

En réponse à EDF, l'ATEE explique que les opérations choisies sont celles pouvant être installées en direct par les professionnels chez les particuliers (thermostat, émetteur électrique, robinet thermostatique, VMC SF). Le cahier des charges est en cours de finalisation.

Retour sur les autres mesures en cours :

- **Mesure D2 « Autoriser la signature électronique simple avec sms (voire avancée niveau 1) sur l'ensemble des PJ »**

La DGEC n'a pas de planning prédéfini pour le moment mais est consciente de l'importance du sujet pour les acteurs.

L'ATEE propose de faire un test de signature électronique dans le cadre de la plateforme expérimentale pour les faibles montants de CEE. Le PNCEE indique qu'il sera intéressant de voir ce qu'il en ressort, mais qu'il sera complexe d'appliquer les résultats à l'ensemble du dispositif CEE. C'est pourquoi l'analyse de risque semble nécessaire.

TOTAL questionne quant à la décision prise concernant le niveau avancé de la signature électronique. Le PNCEE précise que rien n'est tranché sur la signature avancée. Dans tous les cas les décisions seront prises post analyse de risques, qui devra prendre en compte des éléments de coût et d'opérationnalisation.

AIDEE comprend la volonté de sécuriser la signature électronique. Cependant, ils déclarent que la signature manuscrite ne garantit pas le signataire, ni la date, que demander la signature électronique qualifiée est une surenchère injustifiée, et que demander des pièces justificatives (type facture de téléphone) permet de vérifier le numéro et est plus simple que ce qui est envisagé.

Par ailleurs, ils précisent qu'il faudrait distinguer personne physique et morale. En effet, pour une personne morale, on peut en demander plus alors que pour une personne physique il faut rester simple pour massifier.

Le PNCEE répond que l'on n'impose pas la signature qualifiée pour ne pas complexifier le dispositif. Avec la signature numérique, il est facilement possible de faire de la fraude en chaîne, contrairement à de la signature manuscrite, c'est pourquoi la DGEC reste prudente.

Une réunion de suivi aura lieu fin d'année 2023.

Participants :

Aristide Belli	ATEE
Arthur Porteilla	ATEE
Elisabeth Tatreux	ATEE
Catherine Gillet	ATEE
Yann Le Port	CAPEB
Bertrand Hannedouche	FFB
Thibaud Gimond	FFB
Bruno Lannerre	UMGCCP
David Gueguen	ANIL
Roselyne Conan	ANIL
Clémentine Dehass	Economies d'énergie SAS
Cédric Paquet	Economies d'énergie SAS
Edouard Barthes	EBS Energie
Barbara Courtois	EBS Energie
Eric Jost	QUALIABT
Mathieu Morvan	AIDEE
Aude Bourgoïn	AIDEE
Kim Si Hassen	COEDIS
François loos	Total Energie
Karine Vallaud	Total Energie
Sylvain Chaulet	ENGIE
Eric Gasparotto	EDF
Agnes Balcet	EDF

Laurent Choffy	EDF
Gorka Tardio	Green Yellow
Philippe Houins	Green Yellow
Romain Butte	Green Yellow
Stéphanie Goncalves	EFFY
Louis Marie Denoyel	DGEC/PNCEE
Mathilde Pierre	DGEC/5CD
Marie Dietrich	DGEC/5CD